

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [94] (2006)
Heft: 1505

Artikel: Les bénéfices de la conciliation "famille-travail"
Autor: Schess, Christian
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-283043>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Les bénéfices de la conciliation «famille-travail»

Longtemps considéré comme un enjeu indigne d'une politique sérieuse, le problème de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale est désormais inscrit à l'agenda économique et politique. Le contexte dans lequel ce débat prend forme indique cependant que cet impératif de conciliation est défini avant tout en fonction des besoins de l'économie productive. Bébés et argent sont appelés à faire bon ménage.

CHRISTIAN SCHIESS

Qui dit «conciliation» des tâches familiales et professionnelles sous-entend bien souvent double journée, emploi à temps partiel, précarité, obstacle à la carrière, etc. Et ces contradictions se conjuguent presque exclusivement au féminin. L'attention portée depuis quelques années au rapport problématique entre ces deux champs d'activité, loin d'aborder de front tous ces problèmes, semble se faire prioritairement au profit des entreprises. La sphère familiale, quant à elle, resterait plutôt perçue comme un champ d'inactivité.

Ce n'est pas là qu'un simple jeu de mots. Dans son soucis de favoriser «l'équilibre entre la vie active et la vie de famille en Suisse», l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) laisse entendre que le travail familial ne participerait pas véritablement à l'activité économique. C'est là une vieille rengaine dénoncée depuis longtemps par le féminisme. Il se trouve que c'est à l'occasion de ce rapport de l'OCDE, daté de 2004, que l'impulsion a été donnée aux dirigeant-e-s politiques et économiques de notre pays de célébrer les bienfaits de la conciliation. L'intitulé exact du document est: *Bébés et Employeurs : Comment réconcilier travail et vie de famille?* Quant au communiqué de presse qui a suivi, présenté conjointement par une représentante de l'organisation et par les Conseillers fédéraux Deiss et Couchebin, il appelait à aider davantage les femmes suisses qui travaillent afin d'éviter les pénuries de main-d'œuvre et stimuler la croissance économique. En fait d'aide aux femmes, il s'agit bien plutôt d'inciter ces dernières à accumuler les heures de travail dit productif, c'est-à-dire à même de générer une aug-

mentation du produit intérieur brut.

Dans la perspective quasi-religieuse d'une croissance économique censée bénéficier à tout le monde, mais dont les effets sont de plus en plus inégalement répartis, le travail à temps partiel des femmes peut ainsi être considéré comme un «gaspillage de capital humain». Les enfants apprécieront. Toujours dans la même conférence de presse, la représentante de l'OCDE poursuivait: «Notre étude montre que si les taux d'emploi et le nombre d'heures travaillées par les femmes suisses augmentaient progressivement sur les 50 prochaines années, pour atteindre les chiffres masculins, le niveau de produit intérieur brut (PIB) pourrait être de 15 à 20% plus élevé.» Cette affirmation proprement vertigineuse trahit une double incohérence. Non seulement elle reconduit l'équation travail = travail professionnel rémunéré, reléguant ainsi l'activité domestique au rang de doux loisir improductif, mais elle est biaisée par une vision masculine qui impose aux femmes de s'adapter au rythme professionnel des hommes. Il découle immédiatement d'une telle «logique» que ces derniers ne sauraient nourrir l'espoir de réduire leur taux d'activité professionnelle, car cela réduirait le PIB. C'est malheureusement cette incohérence qui est au principe de la vision actuelle de la «conciliation travail-famille». Celle-ci ne peut se traduire que par un accroissement du cumul des tâches qui a toutes les chances de se faire sur le dos des femmes, ou alors par un appel toujours plus important à une main d'œuvre domestique sous-payée, féminine elle aussi.

L'objectif primordial de la conciliation ainsi entendue est par conséquent une

«augmentation du nombre des actifs et du volume de travail», tout comme lorsqu'il s'agit d'exhorter les personnes âgées de travailler plus longtemps. La conciliation des activités est une bonne chose quand et seulement quand elle contribue à stimuler la «croissance», terme qu'il serait plus approprié de traduire par productivité et compétitivité des entreprises dans un capitalisme effréné. Bien sûr, le meilleur moyen d'inciter les entreprises à mettre en œuvre des mesures facilitant la combinaison des activités professionnelles et familiales est de leur démontrer que cela va également dans leur intérêt (voir entretien ci-après). Mais faudra-t-il pousser le jeu cynique de l'utilitarisme jusqu'à calculer la plus-value capitaliste indirectement engendrée par chaque minute supplémentaire consacrée à langer un enfant, avant de pouvoir prouver que ce travail est bel et bien utile à la société? Peut-être les marchands de couches-culottes soutiendraient-ils ce type de démarches dans leur soucis humaniste de favoriser la conciliation des tâches?

Les 7 recommandations de l'OCDE pour améliorer «l'équilibre entre la vie active et la vie de famille en Suisse» :

1. Accroître les dépenses publiques pour les services de garde d'enfants et d'accueil parascolaire ; développer l'accès aux structures scolaires couvrant l'ensemble de la journée de manière à encourager la participation (à plein temps) des femmes au marché du travail.

2. Commencer à réorienter le financement des services de garde d'enfants et d'accueil parascolaire des prestataires vers les parents. Cette démarche donnera plus de choix aux parents, sensibilisera les prestataires aux coûts pour améliorer l'efficience de leur gestion, et supprimera le système de financement de leurs déficits, que certaines communes utilisent actuellement.

3. Envisager l'introduction de l'imposition individuelle comme moyen (parmi d'autres) d'encourager les deux adultes d'un ménage biparental à travailler.

4. En cas de mise en application d'une législation nationale sur des prestations complémentaires pour les familles, éviter de compromettre les incitations financières à travailler, par exemple en subordonnant une partie de la prestation à l'exercice d'un emploi. (...)

5. Développer les conditions de travail favorables à la famille dans les entreprises, par exemple en étendant le soutien d'initiatives fournissant aux entreprises des conseils adaptés pour des mesures en faveur des familles, et veiller dans le même temps à un engagement de longue durée de la part des firmes qui participent, par le biais d'évaluations et d'audits réguliers.

6. Réformer le régime actuel de prestations « maladie » versées directement par l'employeur en cas de maternité en un régime d'assurance maternité regroupant les ressources des entreprises.

7. Sous réserve d'un droit à reprendre un emploi à plein temps après notification en bonne et due forme, instaurer un droit au travail à temps partiel limité dans le temps pour les parents d'enfants en très bas âge.

Via2 : l'éducation à la conciliation

Double nationale canado-suisse, Nadene Canning a travaillé sur plusieurs continents dans les domaines du management et de la communication dans les organisations privées et publiques. Depuis quatre ans, elle dirige deux organisations à buts non lucratifs : Via2 (www.via2.ch) et le Bureau Information Femmes (www.bif-vd.ch).

L'émilie: Comment vous est venue l'initiative de créer l'association via2 ?

N.C: En 2000, j'ai participé, en tant que membre du Business and Professional Womens' Club de Genève et sur l'initiative du Career Womens' Forum, à une étude autour de la réflexion «que pourrait-on faire pour aider les femmes cadres et indépendantes ?». Les résultats de cette étude, ajoutés aux statistiques suisses sur la santé des employé-e-s, m'ont convaincue que la thématique de la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale est une des clés de voûte de l'égalité, non pas entre les hommes et les femmes mais pour les hommes et les femmes. L'association Via2 (acronyme de 'Vie à deux') est née en 2003 du constat que de plus en plus

d'hommes et de femmes en Suisse romande souhaitent être professionnellement actifs sans pour autant sacrifier le temps destiné à leurs enfants et à leurs proches. Nos prestations ciblées aux entreprises et aux administrations publiques ont pour objectif de changer les schémas managériaux classiques concernant l'organisation du travail.

L'émilie: L'injonction de la conciliation entre travail professionnel et familial s'adresse presque exclusivement aux femmes et ce sont elles qui doivent en assumer les principales contradictions : cumul des tâches, emplois à temps partiel souvent disqualifiants et précaires. De quelle manière tenez-vous compte de ces inégalités dans votre travail de sensibilisation et de conseil ?

N.C: Une grande partie du travail de l'association Via2 a consisté ces trois dernières années à sensibiliser les organisations publiques et privées sur les avantages découlant de la mise en place de mesures favorisant la conciliation entre vie professionnelle et familiale aussi bien pour les hommes que pour les femmes. C'est un travail de longue haleine qui prendra certainement plusieurs générations, puisqu'il consiste à changer les mentalités. En effet, en la matière, les idées préconçues sont nombreuses et l'autocensure fréquente. Comme vous le soulignez vous-même, c'est souvent à la femme qu'il incombe de se débrouiller pour harmoniser ses engagements professionnels et familiaux. Pourtant, la conciliation concerne tout le monde et à tous les moments de la vie. Nous pensons que pour aider les femmes il faut aider les hommes, et vice versa.